CO-CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE

Velocita Energies et KDE Energy France entendent travailler de façon transparente avec l'ensemble des acteurs du territoire et ses habitants. Dans cette optique, l'Agence Tact, spécialisée dans l'accompagnement de projets d'intérêt général, a été missionnée pour déployer une démarche d'information et de concertation.

Il s'agit de permettre à tous d'avoir un avis éclairé sur le projet éolien mais également de pouvoir contribuer à sa bonne intégration sur votre commune. Cette volonté de co-construire un projet à l'échelle de Fressin va se concrétiser par plusieurs événements.



Une information en continu

Vous tenir informé(e) de l'avancée du projet est notre priorité! A chaque étape clé du projet, des lettres d'information seront distribuées en boîte aux lettres ou affichées en mairie. Vous retrouvez aussi toutes les informations sur le site internet :

www.eolienfressin.fr



De nombreux temps d'échanges

Un dialogue continu avec vos élus est instauré tant sur l'avancée du projet que sur les modalités d'accompagnement. Plusieurs présentations et réunions de travail sont prévues jusqu'à l'aboutissement du projet.

Notre équipe entend également vous rencontrer et vous écouter sur le projet. Un porte-à-porte, organisé au mois d'octobre, constitue un premier temps d'échanges majeur de cette démarche d'information et de concertation. L'objectif de cet événement est de pouvoir vous informer, recueillir vos interrogations et relever les aspects sur

lesquels vous souhaiteriez davantage d'informations. Plusieurs autres moments (ateliers thématiques, réunions...) seront mis en place pour prendre en compte votre vision de la commune, ses particularités et la façon dont le futur parc éolien s'y intègrera. Différents thèmes pourront être abordés lors de ces temps d'échange tels que la présentation des études réglementaires à mener, la définition du projet au regard des enjeux identifiées, la mise en place de projets d'accompagnements au niveau communal. Les premiers échanges avec la population nous permettront de définir les thématiques les plus adaptées.

Nous vous donnerons bientôt rendez-vous et vous communiquerons les modalités de ces rencontres.





Vous avez des questions sur le projet ? Vous souhaitez nous faire part d'une réflexion ou d'une suggestion ? N'hésitez pas à nous contacter via le site internet du projet :

www.eolienfressin.fr/contact/



L'équipe projet Velocita Energies et KDE Energy France

www.eolienfressin.fr

Où en sommes nous?



1er trimestre 2021

> Identification du site

Février 2021

> Le conseil municipal de Fressin autorise Velocita Energies et KDE Energy France à lancer une étude de vent

1er trimestre 2022

- Installation d'un mât de mesure à Fressin
- > Lancement de l'**étude environnementale** sur un cycle biologique complet (un an)
- > Lancement de l'étude acoustique
- > Lancement de l'étude paysagère

2023

> Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture

2023 - 2024

- > Instruction du dossier par les services de l'Etat
- > Enquête publique d'un mois

Début 2025

> Décision finale du préfet



Les études écologiques

Depuis décembre 2021, le bureau d'études Envol Environnement réalise, à raison d'une ou deux sorties mensuelles, plusieurs inventaires sur le terrain pour recenser les différentes espèces de la flore et de la faune (oiseaux, chauves-souris, reptiles, mammifères, etc.) présentes sur la zone d'étude à diverses périodes de l'année :

Dévembre/janvier : période d'hivernage

C'est une période où l'activité est la plus faible. 59 espèces d'oiseaux ont été observées durant cette période, notamment des rapaces et des passereaux.

Février à mai - période de migration pré-nuptiale

Pendant cette période, l'activité de la faune reprend progressivement : 73 espèces différentes ont ainsi été inventoriées. Cette augmentation de l'activité s'observe également pour les chauves-souris, notamment au début du printemps. Les espèces identifiées sur le secteur s'avèrent être des espèces communes, caractéristiques des milieux ouverts (prairies, etc.).

Mai à juillet - période de nidification

L'analyse de la faune et de la flore pour la période de nidification, saison à laquelle les oiseaux et les chauvessouris s'accouplent, est en cours.

L'ensemble des observations sera complété par de nouveaux inventaires pour la période de migration postnuptiale (août à novembre). Des inventaires pour d'autres espèces (mammifères, reptiles, etc.) sont aussi réalisés en parallèle.



LETTRE D'INFORMATION • Octobre 2022

Projet de parc éolien de Fressin



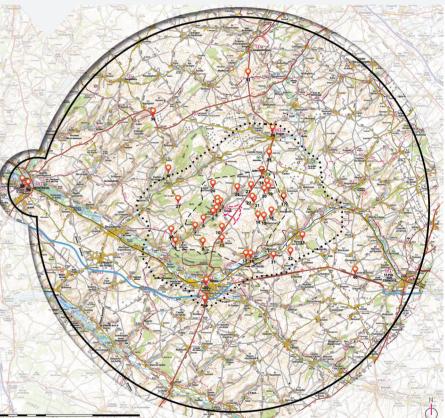
Les études paysagères

D'août à septembre 2022, les experts du bureau d'études Matutina ont réalisé une campagne de photos suite à l'analyse bibliographique du paysage local, du contexte patrimonial et architectural de Fressin et de ses alentours. Le premier objectif de cette étude est de **recenser**, **dans un rayon de 20 kilomètres**, les principales composantes du paysage : les biens inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, les biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, les structures anthropiques (bourgs, voies de communication, etc.) et les éléments touristiques. Pour cela, une sélection d'une quarantaine de points d'intérêt est réalisée. Les points de vue choisis et les photos prises permettront, une fois le projet défini, de **réaliser des photomontages** grâce à un logiciel spécialisé afin d'apprécier de façon réaliste et concrète l'intégration du projet dans son environnement.

Carte des points de vue pris en compte pour la réalisation de l'étude paysagère

Les études acoustiques

Afin d'estimer l'impact sonore d'un projet de parc éolien dans son environnement, une campagne de mesures acoustiques est réalisée durant plusieurs semaines afin de mesurer le bruit résiduel, c'està-dire l'ambiance sonore locale sans éolienne en fonctionnement. Des sonomètres ont ainsi été installés dans les lieux de vie les plus proches du 24 mai au 13 juin 2022. Les résultats obtenus permettront, une fois le projet défini, de calculer le bruit ambiant, c'est-à-dire la contribution sonore des éoliennes, afin de s'assurer que leur installation est en conformité avec la réglementation en vigueur.



LE SAVIEZ
? vous

La réglementation prévoit qu'une nouvelle installation ne doit pas rajouter plus de **5 décibels le jour et de 3 décibels** la nuit par rapport au niveau sonore ambiant initial.

Echelle de bruits (en decibels)

